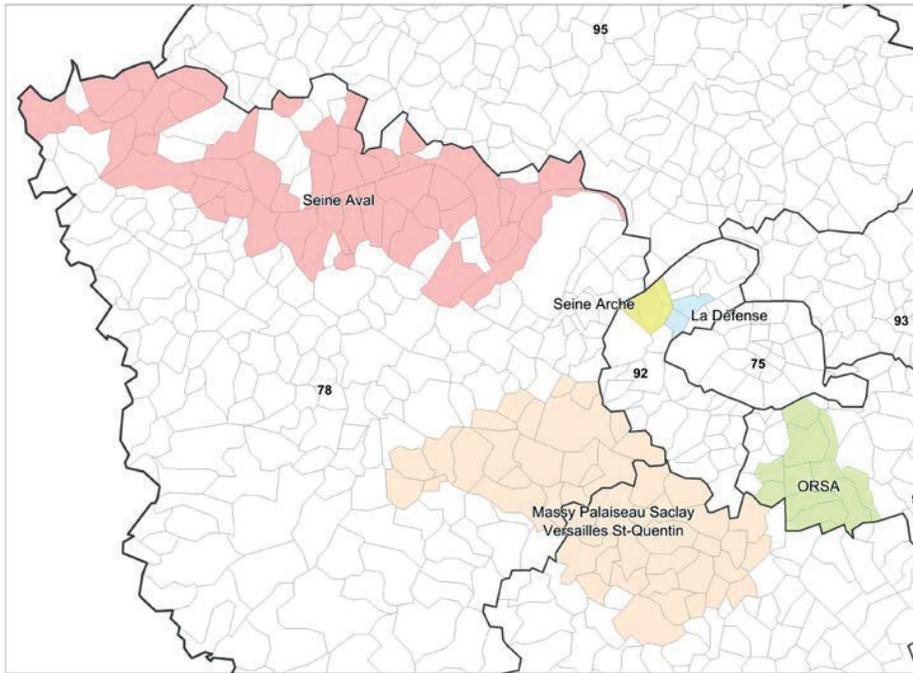


Extension ou modification d'OIN

Carte de situation



- septembre et octobre 2015 : premier contact avec les élus
- 15 octobre 2015 : décision du CIM
- 2016 : stabilisation des périmètres et des compétences puis décret en Conseil d'Etat

Grandes lignes du projet

L'OIN permet une gouvernance collégiale renforcée et de mettre à la disposition des collectivités les moyens dont disposent l'Etat et ses opérateurs. Les collectivités conservent leur compétence en matière de planification.

Certaines OIN de la métropole intégreront des opérations nouvelles :

- le quartier Camille Claudel, à Palaiseau, sera intégré à l'OIN de Paris Saclay ;
- les projets de ZAC, d'éco-quartier et d'ORCOD-IN seront intégrés à Seine-Aval.

D'autres verront leur gouvernance ré-adaptée :

- La Défense – Seine-Arche,
- Orly-Rungis – Seine-amont.

Actualité

- Octobre à décembre 2015 : engagement des contacts avec les élus.
- Deuxième semestre 2016 : publication des nouveaux décrets OIN.